



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service social
Etablissement et Vie scolaire**

Rectorat

Service social

n° 2020-72
Affaire suivie par :

Isabelle JANIN
Tél : 04.72.80.63.79. / 06.69.93.28.64
Mél service.social@ac-lyon.fr

Cabinet

Laurent BESSUEILLE
Tél : 04.72.80.60.04
Mél : et-cvs@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
69007 Lyon Cedex 07

Lyon, le 24 septembre 2020

Monsieur le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités

A

Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale 1^{er} degré

S/c de Madame l'inspectrice d'académie et
Messieurs les inspecteurs d'academie-
directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale de l'Ain, de la
Loire et du Rhône

Objet : Politique académique de prévention et lutte contre le harcèlement entre élèves – Feuille de route Année 2020/2021

Le harcèlement et le cyber harcèlement sont des fléaux qui minent notre école et notre société avec un impact sur la santé des élèves et sur leur scolarité.

Pour cette raison, la prévention et la lutte contre le harcèlement entre élèves figurent en tête des priorités du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, et se décline au travers d'une politique publique volontariste et ambitieuse depuis 2011, et un engagement fort de l'académie de Lyon.

Les enquêtes nous montrent que les phénomènes de harcèlement diminuent au fil des ans. Néanmoins, l'augmentation des usages du numérique pendant la période que nous venons de vivre a montré toute l'actualité de cette lutte et sa nécessité. Il convient de placer la prévention au cœur de ce combat en se dotant dans chaque école et chaque établissement d'une équipe ressources et d'un protocole de prise en charge intégré à un plan de prévention du harcèlement. A cet effet, vous trouverez en pièce jointe, un **flyer « Plan de Prévention du Harcèlement »** qui se veut une feuille de route opérationnelle pour les établissements du 1er et du 2nd degré afin d'engager une véritable politique de prévention et agir pour une amélioration du climat scolaire.

La journée nationale contre le harcèlement entre élèves se déroulera le jeudi 5 novembre. Ce jour-là signera le lancement de la campagne 2020/2021. Cette sixième édition de la journée NAH mettra à l'honneur la prévention dans le 1^{er} degré. En effet, les différentes données (données stop harcèlement / données faits établissement / données net écoute) démontrent que le volume de signalement et de traitement des situations dans le 1^{er} degré représente quasiment 50 % du chiffre global.

Le script du spot de sensibilisation 2020 s'inspirera du scénario de « Ça recommence », vidéo de l'académie d'Aix Marseille

PJ : Flyer « Plan de Prévention du Harcèlement »
Fiche « cyber-harcèlement »
Infographie : Faire face à une situation de cyberharcèlement.
Fiche contact

qui a remporté la mention spéciale « professionnels de la communication » lors du concours « Non au harcèlement » 2019/2020.

Ce clip doit aider à prendre conscience des différentes situations de harcèlement ainsi que des comportements des jeunes victimes qui peuvent en découler. Le clip a pour objectif de sensibiliser le personnel de l'éducation et les parents d'élèves d'élémentaire aux problématiques de harcèlement qui touchent de plus en plus d'enfants dès le CP afin que ces situations soient prises au sérieux par les parents d'élèves, et prises en charge par les établissements.

La journée NAH est l'occasion d'organiser dans chaque établissement des événements associant élèves, enseignants et parents. L'académie de Lyon réfléchit actuellement au moyen de mieux identifier vos besoins et recenser en ligne l'ensemble des actions conduites dans vos établissements lors de la journée NAH mais également tout au long de l'année.

Dans l'attente, je vous demande de transmettre aux référents académiques (service.social@ac-lyon.fr), un bref descriptif des actions de sensibilisation et de prévention, envisagées lors de cette journée : des déplacements seront organisés dans un souci de communication et de valorisation des équipes et des élèves.

Le jeudi 5 novembre, les référents académiques organiseront en soirée, une conférence à destination des parents.

L'intervention et les échanges seront animés par un intervenant de « Net Ecoute » : <https://www.netecoute.fr/>

Il répondra aux préoccupations des parents autour de l'usage des outils numériques et d'internet. Les référents académiques travaillent actuellement avec l'aide du réseau CANOPE, à l'organisation de l'évènement en simultané dans les trois départements. Vous recevrez début octobre une affiche avec l'ensemble des informations et les liens pour l'inscription (obligatoire).

Afin de préparer cet évènement, je vous demande dès à présent de mobiliser les parents (tout spécifiquement les parents du 1er degré), et constituer de petites délégations qui pourront se rendre à la conférence (Canopé Lyon, Canopé St Etienne, Canopé Bourg-en-Bresse).

En complément de la conférence du 5 novembre, et afin de poursuivre les échanges et débats avec les parents, Canopé peut vous aider à conduire une animation en direction des parents en s'appuyant sur les outils « la famille tout écran » et « médiasphère ».

Le prix Non Au Harcèlement : L'édition 2019/2020 a été une réussite avec la participation de soixante-six établissements dont :

- Dix écoles
- Trente-quatre collèges
- Dix-huit lycées
- Deux structures extérieures

Le prix est reconduit pour une huitième édition en 2020/2021. La circulaire paraîtra dans les prochaines semaines. La nouvelle édition intégrera deux prix spécifiques « Ecole élémentaire » et accessibles dès le CP.

Les élèves ambassadeurs : La mobilisation des élèves comme acteurs des dispositifs d'élèves ambassadeurs et de médiation par les pairs trouve un écho très positif dans la communication scolaire. En terme de prévention, l'impact sur les autres élèves est très efficace. De plus par les actions qu'ils conduisent et les postures qu'ils adoptent dans le cadre de cet engagement, les élèves développent l'empathie, la confiance en eux, la négociation et l'argumentation.

La formation académique des **ambassadeurs lycéens** est reconduite. Trois journées sont proposées sur inscription. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, une alternative type « kit formation des ambassadeurs » sera mis à disposition afin que les établissements se chargent localement de la formation des lycéens.

Les équipes d'établissement sont invitées à développer dans tous les collèges la formation d'élèves **ambassadeurs collégiens**. La déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne et les référents départementaux se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place du dispositif de formation.

Le dispositif des « sentinelles et référents » est également reconduit. Ce dispositif fait l'objet d'un financement de l'ARS pour

la cinquième année consécutive. Quatre établissements de l'académie de Lyon, quatre établissements de l'académie de Grenoble et 10 établissements de l'académie de Clermont-Ferrand bénéficieront du dispositif, cette année.

Les ressources académiques : Pour vous aider et vous soutenir, l'académie de Lyon met à votre disposition des ressources :

- Les référents académiques pour organiser notamment la formation des adultes,
- Les référents départementaux pour vous aider dans la prise en charge des situations, l'élaboration des plans de prévention du harcèlement et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention.
- Les formateurs accompagnateurs « Climat scolaire et harcèlement » pour répondre à des demandes de FIL 1^{er} et 2nd degré :
 - En 2019/2020 l'ensemble des formateurs accompagnateurs climat scolaire a été formé à la **méthode de la préoccupation partagée** (méthode Pikas) dont les résultats sont très intéressants en matière de prise en charge des situations de harcèlement.
 - En 2020/202, ils seront formés à la **médiation par les pairs**

Vous trouverez également, en pièce jointe :

- Une fiche « cyber harcèlement »,
- Une infographie « Faire face à une situation de cyber harcèlement »,
- Une fiche contact à destination des équipes.

Les numéros nationaux (3020 et Net Ecoute : 0800 200 000) ainsi que le numéro académique (0800 409 409) devront faire l'objet d'une information dans les carnets de correspondance.

Pour le traitement des situations vous pourrez vous appuyez sur le protocole national et les ressources proposées sur le site NAH : <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/que-faire/je-suis-un-professionnel/>

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au côté des élèves, des équipes et des familles. Cet engagement est essentiel pour que chaque élève trouve à l'école, au collège, au lycée, un espace d'épanouissement et de réussite. Je vous remercie pour votre action.



Olivier DUGRIP